



DÉCLARATION DE

MME. ANNETTE ONANGA

Conseiller Juridique

de la Mission Permanente du Gabon auprès des Nations Unies



REUNION DE LA 6EME COMMISSION SUR L'ÉTAT DE DROIT AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL POINT 85



New York, le 8 octobre 2018

Vérifier au prononcé

L'État de droit aux niveaux national et international

Point 86

Ma délégation s'associe aux déclarations faites respectivement par les Représentants de la Gambie, au nom du Groupe Africain et de l'Iran, au nom du mouvement des Non-Alignés.

Ma délégation remercie le Secrétaire général pour la publication de son rapport A/72/268 aux activités des Nations Unies visant au renforcement et à la coordination dans le domaine de l'état de droit.

Monsieur le Président,

Les problèmes mondiaux actuels tels que les changements climatiques, les déplacements des populations en masse, les migrations, les conflits et la pauvreté, et les mutations politiques qu'ils ont suscitées, souligne le caractère universel de l'état de droit en tant que principe de base devant régir la vie des nations, mais aussi une aspiration des peuples à la dignité, à plus de justice et a une plus grande cohérence et pérennité des institutions.

I convient de souligner qu'il n'y a pas un modèle unique de renforcement de l'état de droit, car la promotion de l'état de droit est l'expression d'une vision partagée et d'une volonté politique déterminée, d'où la nécessité d'un dialogue permettant l'appropriation au niveau national.

Pour sa part, le Gabon est profondément attaché au respect de l'état de droit. C'est une exigence que nous observons tant, sur le plan national que dans nos rapports avec les autres nations et nos partenaires internationaux. Cet engagement est reflété dans l'acte fondamental de l'État gabonais et dans notre attachement à cultiver la paix sociale et la justice sur le plan national.

Le renforcement de l'état de droit est un pilier de la vision d'un Gabon émergent à l'horizon 2025. Le Gabon continue de s'engager à renforcer un certain nombre d'institutions, à travers de profondes réformes dans le domaine de la justice. Elles visent avant tout à revitaliser son appareil judiciaire et à en assurer

l'indépendance, notamment en y allouant des ressources budgétaires supplémentaires et en assurant une meilleure formation de ses cadres. Des programmes de sensibilisations adaptés sont également en cours afin de permettre une meilleure compréhension du système judicaire par les populations et de leur permettre de jouir d'un plus grand accès à la justice.

Dans un pays en voie de développement, la justice doit garantir la sécurité et la paix sociale en prévenant les extrémismes et l'intolérance.

Le parlement gabonais a mis en place un cadre législatif solide pour pénaliser l'intolérance, le tribalisme au même titre que le racisme. Ces maux fragilisent le corps social et mine la cohésion sociale et par conséquent le renforcement de l'état de droit.

Monsieur le Président,

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, nous avons pris de nouvelles dispositions et mesures, parmi celles-ci, figurent le document cadre de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux, qui a été réalisée avec l'appui technique et financier du programme des Nations unies pour le développement au sein des secteurs tels que, le budget d'investissement, les marches publics, le secteur privé, la forêt l'environnement, les mines et les industries extractives, les transports et la justice. Depuis le mois de mars 2017, une opération anti-corruptive a été lancée contre les personnalités soupçonnés de malversations financières.

Monsieur le Président,

Sur le plan international, le Gabon demeure fondamentalement attaché aux principes contenus dans la Charte des Nations Unies, qui régissent les relations entre les nations.

Mon pays ne s'est jamais départi de son engagement à développer des relations harmonieuses avec ses voisins et, le cas échéant, à promouvoir le règlement des différends entre les nations par des moyens pacifiques.

Le Gabon est profondément respectueux de l'égalité souveraine entre États, de l'autodétermination des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais aussi de

l'intégrité territoriale et à la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres nations

Monsieur le Président,

Dans un monde de plus en plus interdépendant et ou la poussée technologique a accéléré l'échange des idées, le mouvement des personnes et des biens, matériels et virtuels, la souveraineté est soumise à des pressions sans précédent. Il importe donc d'en réaffirmer la centralité et l'obligation des États et des institutions internationales à en respecter l'intégrité et renforcer les fondements. C'est là le gage de relations plus harmonieuses entre les États, indépendamment de la taille ou de la puissance.

Pour conclure, Ma délégation tient à saluer les Nations Unies pour le renforcement de ses méthodes de promotion et de diffusion du droit international, et particulièrement l'attention accordée aux processus d'établissement, d'adhésion et de mise en œuvre des traités multilatéraux.

Je vous remercie/.